



FAQ - Évolution de l'aide CMG

◆ Qu'est-ce que l'aide CMG ?

L'aide CMG (Complément de libre choix du Mode de Garde) est une aide financière versée par la CAF pour aider les parents à financer l'accueil de leur enfant chez une assistante maternelle.

◆ Pourquoi le montant de mon aide change ce mois-ci ?

La CAF calcule désormais l'aide CMG sur la base de vos **revenus déclarés en N-2**. Ce changement peut entraîner une **hausse ou une baisse** du montant, selon votre situation.

◆ Dois-je faire une démarche particulière ?

- Non, le calcul est automatique.
- En revanche, il est conseillé de vérifier **votre situation** sur le site de la CAF.

◆ Est-ce lié à l'assistante maternelle ?

Non.

Ce changement est **indépendant** de l'assistante maternelle et concerne uniquement le mode de calcul de la CAF.

◆ Où puis-je consulter mon nouveau montant ?

Sur le site officiel de la CAF :



➡ Rubrique <Mon Compte / Mes prestations.

◆ À qui m'adresser en cas de question ?

- Pour le montant de l'aide : **la CAF**
- Pour l'accueil de votre enfant : **votre assistante maternelle**



Nous restons disponibles pour échanger et vous accompagner.

